



Votants : 71
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 juin 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 juin 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – TARIFS DES TRANSPORTS INTERMODAUX A COMPTER DU 1ER JUILLET 2016 - COMPLEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Luc DELAGARDE, Jean-Michel BEAUDIC à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Jean BOULAIS, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Didier DAVID à Christian BREMAUD, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Gérard GIBault à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Lucien-Jean LAHOUSSE, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique SIX, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Carole BRUNETEAU, Céline VALEZE à Marie-Christelle BOUCHERY

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Simon LAPLACE, Elmano MARTINS, Rose-Marie NIETO

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Sébastien PARTHENAY, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160629-c75-06-2016-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 JUIN 2016

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – TARIFS DES TRANSPORTS INTERMODAUX A COMPTER DU 1ER JUILLET 2016 - COMPLEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE

Monsieur **Alain GRIPPON**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais est en contrat de Délégation de Service Public avec la SEMTAN (Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Niortaise) jusqu'au 31 décembre 2016.

Vu la Loi de Finances 2015,

Vu l'article 19 du contrat de Délégation de Service Public des Transports,

Vu les délibérations du Syndicat Mixte des Transports des Deux-Sèvres (SMTDS) du 07/04/2016 et du 27/05/2016,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2016 fixant les tarifs des transports urbains à compter du 1er juillet 2016,

Vu les propositions formulées par le délégataire,

Considérant que pour l'année scolaire 2016/2017, il convient de fixer les nouveaux tarifs des titres SMTDS applicables à partir du 1er juillet 2016.

Considérant que pour l'année scolaire 2016/2017, les indemnités forfaitaires, libératoires et tarifs occasionnels restent inchangés par rapport à l'année scolaire 2015/2016,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les tarifs des transports en commun intermodaux proposés par le SMTDS et les intégrer dans la grille tarifaire existante,
- Fixer la date d'entrée en vigueur de ces tarifs au 1er juillet 2016.

Motion adoptée par 60 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 6.

Pour : 60

Contre : 4

Abstention : 6

Non participé : 1

Alain GRIPPON

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160629-c75-06-2016-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2016

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Ayants droits et conditions d'utilisation
	Euros	1er juillet 2016 Euros	
TITRES RESEAU URBAIN			
TITRE SMTDS (titre intermodal permettant l'accès aux réseaux Les TAN et RDS)			
PASS 79 Mensuel	60,00	70,00	Toute personne - Vendu au kiosque
PASS 79 Annuel	150,00	200,00	Etudiant et apprenti du 1er septembre 2016 au 31 août 2017
Indemnité forfaitaire en cas de fraude			
1er cas	34,50	34,50	Contravention de 3ème classe pour voyageur muni d'un titre de transport non valable ou non complété
2ème cas	51,50	51,50	Contravention de 3ème classe pour voyageur démuné de tout titre de transport
3ème cas	178,00	178,00	Contravention de 4ème classe pour les infractions lourdes art 74 et 77 décret 22-03-1942
Indemnité libératoire (paiement immédiat ou dans les 3 jours)			
1er cas	25,00	25,00	Contravention de 3ème classe pour voyageur muni d'un titre de transport non valable ou non complété
2ème cas	39,00	39,00	Contravention de 3ème classe pour voyageur démuné de tout titre de transport
3ème cas	178,00	178,00	Contravention de 4ème classe pour les infractions lourdes art 74 et 77 décret 22-03-1942

Frais de gestion si présentation du titre dans les 48h00 : 2ème cas	7,00	7,00	Annulation du PV mais frais de gestion de 7€ si présentation de l'abonnement valable dans les 48h (Présentation du titre au Kiosque Info Bus dans les 48h qui suivent l'établissement du PV)
TRANSPORTS OCCASIONNELS			
Tarif horaire conducteur	35,30	35,30	
Tarif kilométrique bus	0,60	0,60	
Tarif kilométrique TPMR	0,50	0,50	